



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

11 juin 2024

SIGNATURE DE LA CONVENTION ANNUELLE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de la Drôme ont signé mardi 11 juin juillet la convention annuelle qui lie les deux structures à la ferme expérimentale d'Etoile-sur-Rhône.

Réunis à la ferme expérimentale d'Etoile-sur-Rhône, la Présidente du Département, Marie-Pierre MOUTON et le Président de la Chambre d'Agriculture, Jean-Pierre ROYANNEZ ont formalisé le soutien du Département à la Chambre d'agriculture, à hauteur de **246 250 €** pour l'année 2024, en présence du 1^{er} vice-président du Département, en charge de l'Agriculture, Franck SOULIGNAC et de la conseillère départementale déléguée à la ruralité et aux politiques agricoles et alimentaires, Agnès JAUBERT.

Agriculture biologique, alimentation gestion de l'eau

Construit autour de trois axes et neuf actions, ce soutien s'inscrit dans le cadre de la stratégie agricole « *Agricole par nature* ». Il se concrétise par des actions pour le développement de l'agriculture biologique (information des agriculteurs avec des documents techniques et des rencontres dans les exploitations, conseils sur les filières et les débouchés), l'alimentation et le développement de la restauration hors domicile, notamment avec le lancement du Club drômois de l'alimentation. L'adaptation au changement climatique et la gestion de l'eau sont également des axes forts de cette convention avec entre autres le financement d'un poste pour le suivi de l'accord cadre rassemblant les acteurs de l'eau en agriculture (Agence de l'eau, Chambre d'agriculture, Syndicat d'irrigation drômois, Association drômoise des agriculteurs en réseaux d'irrigation individuels...) et d'un poste spécifique pour l'accompagnement des agriculteurs dans leurs pratiques d'irrigation.

« Construire l'agriculture de demain »

En cohérence avec les compétences départementales et le rôle de chef de file de l'action sociale du Département, un axe de cette convention est dédié à l'emploi, l'insertion et l'accompagnement des situations de fragilités. Pour la Présidente du Conseil départemental Marie-Pierre MOUTON « ***le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture travaillent de concert pour construire l'agriculture de demain. Cette convention fixe des orientations stratégiques pour répondre aux enjeux de développement des circuits courts, d'insertion et de préservation de l'environnement, notamment autour de la gestion de l'eau, auxquels notre agriculture est confrontée. Elle illustre notre volonté de faire de la Drôme un département solidaire en accompagnant les agriculteurs, notamment lors des situations difficiles, acteurs des transitions en anticipant le changement climatique, et aménageur grâce à l'accompagnement à l'investissement*** ».

Propriétés du Département, les bâtiments et les terrains de la ferme expérimentale d'Etoile-sur-Rhône sont mis à disposition de la Chambre d'agriculture les bâtiments et les terrains à la Chambre d'agriculture par bail emphytéotique depuis octobre 2014, pour 30 ans. Cette ferme rassemble plusieurs instituts techniques qui réalisent des expérimentations, notamment la SEFRA (Station Expérimentale Fruitière Rhône-Alpes) qui cultive plusieurs vergers expérimentaux. La ferme accueille également la Plate-forme Techniques alternatives et biologiques (TAB), un espace de 20 hectares dédiés, sur le long terme, à l'expérimentation et à la démonstration de systèmes de cultures multi-filières et innovants conduits en agriculture biologique (19,5ha) et en agriculture à faibles intrants (0,5ha).